

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 11 NOVEMBRE 2013

Présents : M. Raoul FLOREZ, président  
Mmes Maria CLARET - Paulette DUPRAZ-OIHENART - Catherine LEHMANN  
Magali BARTHASSAT - Anne JAGGI  
MM. Gérard FONTAINE - André THEVENOZ - Jean-Claude DENERVAUD  
Andreas FABJAN - Albin DELAVY, membres

Secrétaire : Mme Manuela RABUNAL-PAZ

Excusés : -

M. Raoul Florez, président, ouvre la séance à 19h22. Il présente l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2013
2. Décision de l'Assemblée générale ordinaire de l'ACG (Association des communes genevoises) du 28 septembre 2013 soumise au droit de veto des Conseils Municipaux, à savoir :
  - Maintenir les contributions communales 2014 au financement de l'ACG à leur niveau de 2013, à savoir CHF 3.00/habitant. A noter que ce montant est statutairement réduit à CHF 2.00/habitant pour la Ville de Genève.
3. Approbation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, des indemnités allouées en 2014 au Maire et Adjoint ainsi que de l'autorisation d'emprunter pour l'exercice 2014.
4. Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'exercice 2014
5. Communications de l'exécutif
6. Divers

### **1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2013**

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2013 a été accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **2.- Décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises) du 28 septembre 2013 soumises au droit de veto des Conseils municipaux.**

Conformément à l'article 60 lettre C de la loi sur l'administration des communes, les conseils communaux peuvent s'opposer aux décisions de l'ACG portant notamment sur les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal. Les décisions sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux : de deux tiers au moins des communes ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

La décision de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes genevoises) du

28 septembre 2013 soumises au droit de veto des Conseils municipaux est la suivante :

- Maintenir les contributions communales 2014 au financement de l'ACG à leur niveau de 2013, à savoir CHF 3.00/habitant. A noter que ce montant est statutairement réduit à CHF 2.00/habitant pour la Ville de Genève.

Le délai d'opposition a été fixé au 25 novembre 2013.

### **3.- Approbation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, des indemnités alloués en 2014 au Maire et Adjointes ainsi que de l'autorisation d'emprunter pour l'exercice 2014.**

M. Le président demande à la secrétaire générale de distribuer le budget de fonctionnement avec les modifications discutées lors de la séance du Conseil du 14 octobre 2013.

Concernant le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la course du vignoble, aucune somme supplémentaire n'a été portée au budget de fonctionnement pour 2014. En effet, les dates du mois de septembre 2014 ayant déjà été réservées par d'autres manifestations, la course du vignoble aura lieu en 2015.

Suite à la demande de plusieurs conseillers municipaux concernant le plan des investissements, la secrétaire générale cite l'article 37 alinéa 1 du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes genevoises prévoit que « *Le plan d'investissement doit être établi chaque année et présenté au Conseil municipal en même temps que le budget de fonctionnement ; il n'est pas soumis au vote.* »

M. le président demande à la secrétaire générale de donner lecture à la délibération puis procède au vote.

*Vu le budget administratif pour l'année 2014, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel d'investissement,*

*Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 1'791'905.-- aux charges et de CHF 1'792'018.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 113.--,*

*Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 320'451.--, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 320'338.-- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 113.--,*

*Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2014 s'élève à 46 centimes,*

*Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,*

*Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 853'100.-- aux*

dépenses et de CHF 0.-- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 853'100.--,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 320'451.--, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 532'649.--,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b), g) et v), 70 al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal, par 9 voix, soit à l'unanimité des membres présents,**

### **DECIDE**

- 1.-- D'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 1'791'905.--- aux charges et de CHF 1'792'018.--, aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 113.--.
- 2.-- De fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à 46 centimes.
- 3.-- De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dû en 2014 à 100 centimes.
- 4.-- D'autoriser M. le Maire à renouveler en 2014 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
- 5.-- D'autoriser M. le Maire à emprunter en 2014 jusqu'à concurrence de CHF 532'649.-- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
- 6.-- De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 11'500.-- et à chaque Adjoint à CHF 6'950.-- soit au total CHF 25'400.-- qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 02.300 «Indemnités».

#### **4.- Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'exercice 2014**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de M. le Maire,

***le Conseil municipal, par 9 voix, soit à l'unanimité des membres présents,***

***DECIDE,***

*de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à CHF 30.--.*

**5.- Communications de l'exécutif**

***Sortie de ski :***

La sortie de ski est confirmée le 8 février 2014. Les responsables, Mme Catherine Lehmann et M. Andreas Fabjan, doivent choisir le lieu et réserver l'entreprise de transport. Un tout-ménage sera envoyé à la population.

***Burkina : voyage de M. Philippe Lädermann***

A la demande de M. Philippe Lädermann, le rapport de son voyage au Burkina du 22 juillet au 4 août 2013 a été distribué aux Conseillers municipaux. M. Albin Delavy indique qu'il y a également des photos qui peuvent être consultées sur le site de la commune.

***Fixation des dates du Conseil municipal du 1er semestre 2014***

Les dates des deux premières séances du Conseil municipal de l'année 2014 ont pu être fixées, soit :

Lundi 20 janvier 2014 à 17h30

Lundi 10 février 2014 à 17h30

Les dates des autres séances du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> semestre 2014 doivent être fixées lors de la prochaine séance de ce dernier, soit le 2 décembre 2013.

***Liste des œuvres sociales***

M. le président demande à M. Albin DELAVY qu'il fournisse à la secrétaire générale, si possible avant la fin du mois de novembre, la liste des œuvres sociales qui vont recevoir un don de la part de la commune.

**6.- Divers**

***Viry projet de ligne de bus***

M. Andreas Fabjan indique que lors de la rencontre avec la commune de Viry du mardi 5 novembre 2013, il a appris que dans le cadre du projet de ligne TPG Viry-Soral-Bernex, un courrier, signé par les deux communes, a été envoyé à l'Etat disant que Soral n'était pas favorable au projet tel que proposé, mais que notre commune était favorable à partir du moment où une route d'évitement serait construite.

M. Andreas Fabjan, étant donné que l'on sait que la commune de Viry va doubler sa population en moins de 7 ans et que les autres communes aux alentours vont également connaître certainement un développement important, estime que l'on peut dire aujourd'hui de manière assez certaine que le trafic va se développer d'une manière extrêmement importante

dans un avenir relativement proche.

Il se pose la question de savoir si aujourd'hui, tant que l'on n'a pas de route d'évitement, on n'accepte pas de développer les transports publics depuis la France voisine, quels sont les propositions qui sont faites pour que l'on ait peut être un jour cette route d'évitement de manière à soulager les habitants de Soral de ce problème.

M. le président lui indique qu'il s'agit là d'un point très important, plus qu'un simple divers, que l'on prend note du point et que ce dernier devrait être mis régulièrement à l'ordre du jour des séances du Conseil comme il a été fait dans le passé pour la problématique de sécurisation dans le village.

Il rajoute qu'une route d'évitement, il est clair que oui, qu'il existe même déjà un projet de tracé qui avait été demandé par l'ancien Maire M. Jean-Claude Egger à Traffitec. Il est vrai que cela fait plus de 10 ans que l'on discute de ce sujet et qu'il va falloir le mettre en priorité dès le début de l'année prochaine. Il est clair que l'exécutif actuel s'est également penché sur ce sujet, il a des idées qu'il souhaite développer. Pour cela, M. le président pense qu'il va falloir créer un groupe de travail qui pilotera ce projet et imaginer comment nous pourrions aller de l'avant avec des propositions efficaces et structurées.

M. Gérard Fontaine explique que lors de la première discussion que l'exécutif a eue avec l'exécutif de Viry, ces derniers étaient venus avec un projet imposé, sans concertation préalable intercommunale et avec des plans déjà établis et un courrier qu'ils avaient déjà envoyé à l'Etat. La réaction de l'exécutif de Soral avait été de dire que les deux communes devaient travailler ensemble pour essayer de trouver des solutions en commun pour qu'une ligne de bus puisse être créée mais qu'elle transite par une route d'évitement. En effet, avec les aménagements de sécurité mis en place, un bus pourrait difficilement traverser notre village actuellement. De plus, il est convaincu que cette ligne de bus ne pourrait pas résorber l'augmentation exponentielle du trafic.

Mme Catherine Lehmann est convaincue que développer la mobilité par voie ferroviaire du côté français, peut-être par la construction d'une deuxième voie en direction de la Suisse, serait un très bon moyen pour résorber le trafic.

M. le président rajoute qu'il faut aller par étapes. L'exécutif a actuellement des projets importants qui doivent se terminer, comme par exemple le projet de construction des deux immeubles communaux. La route d'évitement sera « un grand chantier » pour les années à venir.

### ***Petit chemin entre la place de jeux et la route du Faubourg***

M. Paulette Dupraz-Oïhenart indique qu'il y a des petits soucis de nettoyage de ce chemin. Il faudrait déterminer clairement qui nettoie quoi.

### ***Parking dans le village***

M. le président revient sur les problèmes des voitures qui se parquent dans le village notamment sur la route de Rougemont et qui utilisent les places en zone blanche comme parkings d'échange. Il a demandé à l'employé communal de contrôler régulièrement cette zone.

Il a pris contact avec certaines entreprises qui ont accepté de ne plus mettre les camionnettes

à cet endroit. Par contre, d'autres l'on envoyé balader, lui disant qu'il s'agit d'une zone blanche et que la loi le permettait.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée par M. le président à 20H18.